

AR PREFECTURE

017-211700109-20170918-49_2017-DE
Reçu le 21/09/2017

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE IV



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 Septembre 2017

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture
et de la publication du 25.09.2017

N° 49/2017	L'an deux mille dix-sept, le DIX-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.
Présents :	Daniel VAILLEAU, <i>Maire</i> , Bérangère GILLE, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, James FLAESCH <i>Adjoints au Maire</i> , Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, Denis BROWNE, Pascal LAFFARGUE, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Olivia EYCHENNE, Maurice CAILLAUD, Valérie GEZARD-CITHAREL, Jean-Marie GIRARD, Bruno CAPDEVIELLE, Denis MARECHAL, <i>Conseillers Municipaux</i> ,
Absents – Procurations	Philippe AUDAU (Procuration : Denis BROWNE) Pascal OLIVO (Procuration : Pascale DAVID) Marie-Hélène NIVET (Procuration : Denis MARECHAL) Jean-Marie DELAUNAY (Procuration : Bruno CAPDEVIELLE)
Absents	Vincent DUBOY Hélène PIGEONNIER
Secrétaire de séance :	Jacqueline FUMOLEAU
Date de la convocation	11 Septembre 2017
Date d'affichage	11 Septembre 2017
Membres en exercice	27
Membres présents	21
Pouvoirs	4
Suffrages exprimés	25

URBANISME : PLUi – APPROBATION DU RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES, DES PLANS D'EAU ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Monsieur **Gérard CEZARD**, *Adjoint chargé du Patrimoine et de l'Urbanisme*, rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 13 octobre 2014, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Ville d'Angoulins
Avenue du Commandant
Lisiack
17690 ANGOULINS

Tél. : 05.46.56.80.25
Fax : 05.46.56.87.43

.../...

AR PREFECTURE

017-211700109-20170918-49_2017-DE
Reçu le 21/09/2017

Cette étude répond également aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes Groupe acteurs locaux
1 ^{ère} réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	29/01/2015	18
2 ^{ème} réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	19/02/2015	14
3 ^{ème} réunion = restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	24/05/2016	8

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de leur site internet, d'expositions, etc...

L'atlas provisoire de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographiques et des plans d'eau a été mis à disposition du public du 14 mars 2016 au 30 avril 2016 accompagné d'un registre pour le recueil des observations.

Résultats de l'étude :

L'inventaire des zones humides a été mené sur l'ensemble du territoire communal soit 790 ha.

Les zones humides recensées en dehors des périmètres de marais gérés par des associations syndicales de marais représentent 0,29 ha soit 0,01% de la surface communale hors périmètre de marais gérés.

Au total, 48 sondages pédologiques ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (2 caractéristiques de zones humides, 46 non caractéristiques de zones humides).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, qui sera annexé au PLUI de l'Agglomération de La Rochelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

